



Lettre ouverte aux managers et aux RH AKKA IS et AKKA I&S

Des salariés en inter-contrats nous témoignent d'une subite dégradation de leur relation avec certains managers.

Ils nous parlent de situations d'intimidation, d'agressivité,

Managers, RH, respectez les salariés !

Osez dire **NON** à vos responsables si vous jugez que cela va trop loin...

Qu'est-ce que le harcèlement ?

Le harcèlement est défini à l'article L122-49 du Code du travail comme des "agissements répétés qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptibles de porter atteinte aux droits et à la dignité du salarié, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel".

Par exemple, il peut paraître anormal

- Qu'un(e) salarié(e) sorte en pleurant d'un entretien à l'occasion d'une inter-mission,
- Qu'un(e) salarié(e) soit stressé(e) à la sortie d'un entretien d'inter-mission au point de tomber malade,
- Qu'un(e) salarié(e) subisse une dévalorisation systématique et répétée surtout parce qu'elle est en inter-mission,

Quelles sont les peines encourues par la personne qui harcèle ?

Un an de prison et 15000 euros d'amende (art. 222-33-2 du Code pénal).

Comment ne pas se placer en situation de harcèlement ? Agissez avec tact et mesure.

Respectez vos collègues en toutes circonstances.

Respectez l'accord RPS qui a été signé au niveau du groupe AKKA.

Managers, RH, en cas de doute sur les actions qui vous sont demandées, et pour que votre "rêve" ne se transforme pas en cauchemar,

Appuyez-vous sur les syndicats et les DP d'AKKA IS et I&S!

Vos Syndicats

CFDT	CGT	FO
cfdt.akkais@free.fr	cgtakkais@gmail.com	vanessakuras@hotmail.fr

Vos élus DP du Pôle I&S

Bernard Bousquet	Franck Laborderie	Vincent Barrat	Sophie Azema	Emanuel Lagie
Stephane Bonavent	Vanessa Kuras	Coralie Amarger	Solene Martinez	Jerome Boue
Jacqueline Maurel	Maryse Durand	Matthieu Perrin	Marie-José Davrainville	

**Vous avez des questions ?
Contactez-nous !**